

DAOULAS

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

L'actualité nous rappelle régulièrement que les communes sont, à des degrés divers, exposés à certains risques naturels et/ou technologiques (tempête de 1999, explosion de l'usine AZF en 2001, incendies qui ont ravagés le sud de la France, inondations qui ravages des villes entières tous les ans...).

Le risque zéro n'existe pas, y compris dans notre commune, où nous pouvons nous souvenir de l'inondation du 12 décembre 2000 qui a atteint un niveau que l'on n'avait encore jamais vu de mémoire de Daoulasien.

La sécurité des habitants de Daoulas est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe du risque majeur identifié et cartographié à ce jour sur la commune : **le risque d'inondation**. Ce document vous présente également les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement ainsi que les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ce risque.

Je vous demande de lire ce document attentivement et de le conserver précieusement.

Ce document ne se veut pas alarmiste. Il a pour rôle d'informer chaque citoyen sur les risques auxquels il peut être exposé. Néanmoins, il ne doit pas faire oublier les autres risques.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire



Pour en savoir plus :

Mairie de DAOULAS
17 route de Loperhet
29460 DAOULAS
02.98.25.80.19
info@daoulas.bzh

DOCUMENT A CONSERVER

MARS 2022

◀ LES RISQUES MAJEURS ▶

Définition

Le risque est une notion de probabilité quant à la survenance d'un événement susceptible d'engendrer des dommages plus ou moins importants. Il est le résultat d'une combinaison de faits non contrôlables ayant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Le risque majeur, s'il a les mêmes caractéristiques, se définit par une probabilité de **fréquence plus faible**, mais ses conséquences sont immédiates et le **danger représenté est beaucoup plus conséquent**. Ces effets touchent un grand nombre de personnes, causant des dommages importants

et peuvent par leur soudaineté dépasser les capacités de réaction des instances chargées de la sécurité. Ce qui justifie de l'importance de l'information préventive auprès de la population.

Ce document a donc pour but d'avertir les usagers sur les dangers auxquels ils sont exposés ainsi que sur les mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité afin de mieux se prémunir en cas de risques majeurs.

Leurs natures

Les différents types de risques majeurs, auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : Inondation, glissement de terrains, séisme, tempête, feux de forêts...

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, chimique...

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation...

Leur gestion

Les dégâts et les souffrances liés à ces phénomènes naturels ou technologiques peuvent cependant être réduits grâce à des actions du type :

- **Aménagements des rivières ;**
- **Sécurité dans les industries ;**
- **Maîtrise de l'urbanisme ;**

- **Interdiction d'accès sur certains sites soumis à des aléas ;**
- **L'information préventive des populations.**

Cependant l'ensemble de ces actions ne conduisent jamais au risque zéro : celui-ci n'existe pas.

◀ LE RISQUE D'INONDATION ▶



Situation

La commune de Daoulas est susceptible d'être affectée par le phénomène d'inondation, résultant d'une part d'une crue de **type fluvial**, et d'autre part de **submersion marine**.

Daoulas est régulièrement soumise à des débordements de cours d'eau entraînant l'inondation de lieux habités pour deux raisons majeures : une pluviométrie importante sur le bassin versant, où coulent la Mignonne et ses affluents, les ruisseaux de Lezuzan et de Lohan et les forts coefficients de marée, dont l'influence se fait sentir jusque dans la partie basse de Daoulas.

Mesures prises dans la commune

- Elaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ;
- Entretien des exutoires et avaloirs communaux ;
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Surveillance de la montée des eaux ;
- Travaux à la suite de l'inondation de 2000 : retenue d'eau au moulin, remise à l'air libre du bief aval au moulin, retenues de régulation sur les affluents ;
- Mise en place de repères de crues et d'une signalétique ;
- Remplacement du système de pilotage de la vanne de la rue du Pont par un système de pilotage à distance (en cours).

Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables. Elle est due à une augmentation ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables. Elle peut être renforcée par de fortes marées et/ou surcotes maritimes.

Historique des crues

L'histoire des inondations en Bretagne est assez mal connue. Les inondations majeures du 20^{ème} siècle dans le Finistère sont les suivantes : 1925, 1974, janvier 1995, décembre 2000 et mars 2001.

A Daoulas la Mignonne a connu au cours de cette dernière décennie un certain nombre de crues marquantes, notamment les crues de janvier 1995, décembre 1999 et surtout décembre 2000, événement le plus fort connu sur la rivière de la Mignonne. On retiendra également celle de 2012 qui a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Toutes ces crues ont été précédées d'épisodes pluvieux importants.

Enfin, des tempêtes entre décembre 2013 et mars 2014 ont entraîné des débordements de cours d'eau, des submersions marines localisées et des dégâts sur les structures côtières.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

L'alerte

L'équipe municipale réalise une veille quant au risque d'inondation notamment en période de risque de crue. Vous serez prévenu, à l'avance, dans la mesure du possible, du risque d'inondation. Trois modes d'informations sont mis en place par la mairie :

- 2 panneaux fixes : ils annoncent le degré de risque d'inondation (faible/moyen/fort). Ils sont situés place du Valy et au port (en bordure de zone inondable).
- Des panneaux mobiles « zone inondable » : ils ont pour intérêt de ne pas faire partie du paysage quotidien des daoulasiens et donc de mieux attirer l'attention. Ils seront disposés dans les 1^{ères} rues susceptibles d'être concernées par les inondations.
- En cas d'alerte plus importante, vous serez informé du danger par l'équipe municipale qui contactera directement par téléphone (ou porte à porte si besoin) les personnes concernées par le risque d'inondation.

Avant

S'informer des risques météorologiques

- Aider les voisins s'ils nécessitent un soutien (personnes âgées...).
- Evacuer les lieux avant la montée de l'eau (si l'alerte est importante). Sinon rester chez soi et gagner les étages supérieurs.
- Faire une réserve d'eau potable, et d'aliments (boites de conserve...-prévoir un ouvre boite).
- Prévoir une radio à pile, une lampe torche... et des piles.
- Rassembler les papiers importants, les médicaments, des couvertures...
- Débrancher les appareils électriques, à l'exception du téléphone (sauf si la prise risque d'être inondée), couper le gaz, le disjoncteur.
- Fermer, calfeutrer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations que l'eau pourrait atteindre).
- Surélever les meubles et l'électroménager

- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée de l'eau.

Il est également fortement conseillé aux personnes habitant en zone inondable :

- De se munir de batardeaux (planches qui se fixent au bas des portes) pour les portes d'entrées ;
- D'avertir, la mairie ou les voisins, en cas d'absence prolongée (vacances) en période de crue ;
- Si vous en possédez, laisser vos batardeaux pour protéger votre maison en cas d'inondation pendant votre absence à des personnes de confiance ou en mairie ;
- D'avertir dès à présent, la mairie si vous souhaitez une assistance en cas d'alerte (médicale, pour vous déplacer...).

Pendant

Ecouter la radio pour suivre l'évolution de la météo, la prévision des crues et connaître les consignes de sécurité données par les autorités.

- Disposer d'un bagage minimum par personne (vêtements de rechange, médicaments, 1 couverture).
- Informer la mairie lors de sa prise de contact téléphonique de votre choix de rester chez vous, de vous loger ailleurs (amis, famille...), d'être pris en charge dans un hébergement d'urgence communal (en cas d'alerte importante).
- Quitter les lieux quand la consigne est donnée
- En partant, fermer à clef et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et volets.
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**
- Ne pas entreprendre une évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre des autorités**

Après

- Ne retourner au domicile que sur indication de la mairie ou des secours.
- Dresser un inventaire complet des dommages visibles.
- Aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et désinfecter (eau de javel).
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
- Mettre le chauffage dès que possible.
- S'informer sur la qualité de l'eau avant de la consommer.
- Evaluer les points dangereux et s'en éloigner.
- Contacter la mairie en cas de besoin.

Radios

France Info : 105.5 • France Bleue : 93.0 FM

Numéros utiles

Pompiers : 18 • Gendarmerie :17 • Samu :15 • Mairie : 02 98 25 80 19

Sur internet

Actualité de la commune : <https://www.daoulas.bzh/>
Prévisions météorologiques : <http://www.meteofrance.com/accueil>
Prévisions des crues : <https://vigicrues.gouv.fr/>



Réseaux sociaux et application mobile






<https://www.facebook.com/VilledeDaoulas>
<https://instagram.com/daoulas.bzh>
L'appli [panneaupocket](#) disponible sur Android et iOS

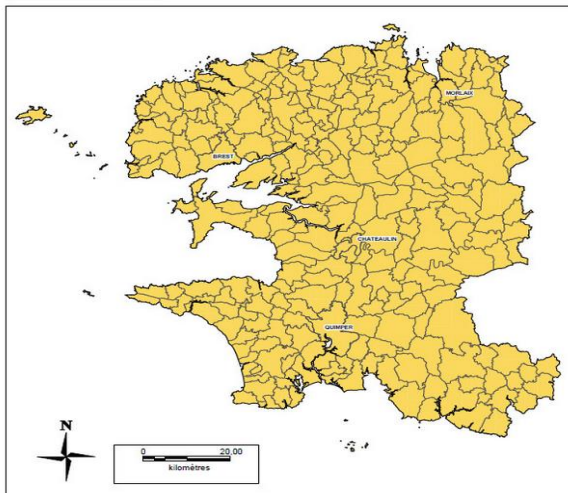
◀ LE RISQUE DE SÉISME ▶

Situation

Bien que Daoulas soit classée en zone de sismicité faible (zone 2), savoir se prémunir en cas de séisme est primordial.

Zonage réglementaire des zones de sismicité

| Zones de sismicité | |
|---|-----------------|
|  | 1 (très faible) |
|  | 2 (faible) |
|  | 3 (modérée) |
|  | 4 (moyenne) |
|  | 5 (forte) |



En effet, le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier au niveau mondial, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrement des bâtiments, etc.) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain etc.).

Outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri. De plus, les séismes ont des impacts économiques et environnementaux conséquents.

Ils peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des commerces, des ouvrages (ponts, routes, etc.) ainsi que la rupture des réseaux pouvant provoquer des incendies ou des explosions.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Avant

- Prévoir les équipements minimum (radio à piles, réserve d'eau potable, vêtements chauds, papiers importants, nourriture, médicaments urgents, couvertures) ;
- Repérer les points de coupure d'électricité, de gaz et d'eau ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

Pendant

Les principes de bases sont :

- 1- Rester là où on se trouve
- 2- Se protéger la tête avec les bras
- 3- Ne pas allumer de flamme

En intérieur :

- Se mettre prêt d'un mur ou sous un meuble solide ;
- S'éloigner des fenêtres ;

En extérieur :

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ;
- Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence vitale.

En voiture :

- S'arrêter et ne pas descendre du véhicule

Après

- Vérifier l'eau l'électricité (en cas de fuites, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités) ;
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après les secousses, en raison de potentiels dangers (tsunami etc.) ;
- Si une personne est bloquée dans les décombres, garder son calme et signaler la présence en frappant sur l'objet le plus approprié (poutre, canalisation etc.) et prévenir les secours ;
- Ne pas prendre l'ascenseur pour quitter un immeuble ;
- Ecouter la radio pour se tenir informer de l'état de la situation et des consignes données par les autorités ;
- Apporter une première aide à ses voisins (personnes âgées et handicapées) ;
- Evaluer les dégâts et les points dangereux et s'en éloigner.

◀ LE RISQUE RADON ▶

Manifestation

C'est principalement par le sol que le radon se répand dans l'air intérieur des bâtiments.

Sa concentration dépend de deux facteurs principaux :

- De la **concentration de radon** sous le bâtiment, de la perméabilité et de l'humidité de celui-ci.
- Des **caractéristiques propres au bâtiment** : construction, présence de vide sanitaire, étanchéité des fondations, fissuration de la surface en contact avec le sol, performance du système de ventilation et disposition des canalisations.



Les voies de pénétration du radon dans une maison

Le radon est un gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement. Il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il est inodore et incolore. Son inhalation peut provoquer un risque pour la santé des personnes.

Selon la pression atmosphérique, le radon s'échappe plus ou moins du sol. C'est en hiver que les teneurs sont les plus importantes. C'est également à cette saison que les logements sont les plus confinés et que les habitants restent le plus à l'intérieur de leur domicile.

Conséquences

Le radon est avant tout un **cancérogène pulmonaire**.

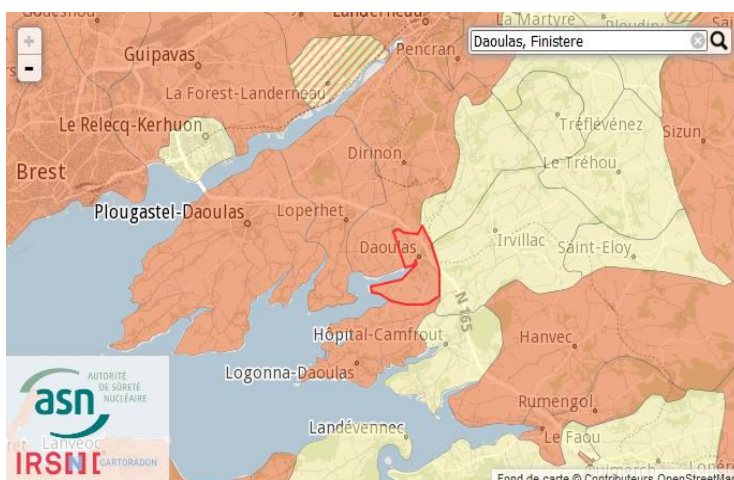
Une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer différentes pathologies (cancer du poumon...)

Cependant, des études ont montrées que plus on intervient tôt pour diminuer la concentration de radon dans un habitat, plus le risque de développer des troubles de santé diminuent.

Situation

La commune de DAOULAS se trouve en catégorie 3. Cela signifie que les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement à d'autres formations géologiques.

C'est pourquoi, il est important de respecter quelques principes de précaution.



COMMENT REDUIRE L'EXPOSITION AU RADON ?

Réduire la concentration de radon dans les habitations

- Aérer chaque jour le logement plusieurs minutes (même en hivers) ;
- Empêcher le radon de pénétrer par le sol (bonne étanchéité entre le bâtiment et le sous-sol, étanchéité autour des canalisations, des portes, des trappes...) ;
- Traiter le soubassement (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) par aération naturelle, ventilation mécanique ou mise en dépression du sol (SDS) afin que l'air du soubassement soit extrait mécaniquement vers l'extérieur où le radon est dilué naturellement ;
- Augmenter le renouvellement de l'air (renforcement de l'aération naturelle, VMC etc...)

◀ J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ ▶

CONSTITUEZ
VOTRE KIT DE
SÉCURITÉ



Radio à
pile



Bougies ou/et
lampes torches



Nourriture et
eau potable



Médicaments



Vêtements



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

◀ LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION ▶



Contactez votre assurance



Prenez des photos de votre sinistre



Ne jetez rien jusqu'à l'expertise



Déclarez le sinistre
(En recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)

Le risque zéro n'existant pas, ce document ne doit pas faire oublier les autres risques

Tempête : se méfier des zones où les arbres sont hauts dans les espaces ventés... ;

Canicule : pour les personnes les plus fragiles, il est possible de s'inscrire en mairie pour une assistance en cas d'alerte ;

Renversement de produits dangereux (accident, pollution...) : faites un signalement aux autorités

Pour ces risques, les consignes de sécurité précédentes peuvent être appliquées comme

- ✓ Suivre les conseils des autorités ;
- ✓ Se tenir informer : écouter la radio, suivre l'actualité (presse, réseaux sociaux) ;
- ✓ Limiter au maximum ses déplacements ;